fut lui-même victime d'un attentat le 16 mars 1893. Il peut-être, est l'origine de cette tentative criminelle. Ce dernier habite, chose bizarre, au n° 5 de la rue du Parc. M. le docteur Remon habitait le n° 5 de la rue de la Paix.

On se demande s'il n'y a pas eu de la part des auteurs de l'attentat, confusion de nom de rue, que rendrait plus facile la multitude de noms de personnes et de numéro.

Une patrouille a passé rue de la Paix moins de cinq minutes avant l'attentat. La rue était désertée.

Elle l'était encore quand les deux agents Prounen et Houtain sont accourus sur les lieux au bruit de l'explosion.

Des perquisitions ont été faites cette nuit chez toutes les personnes soupçonnées d'être attachées de près ou de loin au parti anarchiste.

Deux pistes

L'instruction a recueilli deux pistes qui pourraient bien être sérieuses.

Un loueur de voiture qui habitait une ancienne maison de la rue de Sèvres, M. Perrier, attendait des clients devant la porte de son établissement; il a vu deux individus qui s'entraînaient dans la direction de la place Brouckère. Ces ne pas voit quelques instant après la détonation. M. Perrier n'a pu donner au juge d'instruction le signalement de ces deux individus.

D'un autre côté, il paraît qu'un couple assis au boulevard, sur un banc qui fait face à la rue de la Paix, aurait été interpellé par un individu parisien ant être en état divresse et qui les invitait, dans des termes brutaux, à s'éloigner ailleurs. On a aussi le signalement du pseudo ivrogne.

Les arrestations

Une quinzaine de personnes ont été arrêtées ce matin et plusieurs d'entre elles, plus ou moins compromis dans l'anarchisme Mineaux. On a remis en liberté, après un interrogatoire sommaire, la plupart de ces individus; quelques-uns ont les réponses parfaitement satisfaisantes, ont été reconnus pour anormaux.

Une consultation

Une consultation de docteurs vient d'avoir lieu au chevet de M. Renson. Elle a établi que l'œil gauche, complètement traversé par un corps dur est perdu et que l'œil droit a éprouvé aussi de très graves.

L'état général de M. Renson inspire des inquiétudes les plus graves. La fracture du bulbe de la jambe peut avoir des suites fatales.

Les inculpés du dernier attentat

Aujourd'hui, la chambre du conseil a confirmé le mandat d'arrêt rendu contre les individus soupçonnés d'avoir pris part au dernier attentat anarchiste. Le mandat a été confirmé pour tous, sauf pour Ex..., qui a été mis en liberté.

Renseignements rétrospectifs

L'attentat de jeudi soir est le quatrième qui se produit en moins de quinze jours. C'est le 22 avril, en effet, que furent découvertes les deux tentatives avortées dirigées simultanément contre l'habitation de M. le bourgmestre Léo Gérard et contre le Théâtre royal, pendant la répétition des Diamantes de Gréty.

Six jours plus tard, le 28, à 9 heures du soir, un bombe éclatait pour tout de bon, cette fois, devant l'église Saint-Jacques, sans provoquer, heureusement, que des dégâts matériels peu importants.

L'explosion de jeudi concourue d'un explosif tangiant cette criminelle série qui rappelle à deux ans de date, par la rapidité succession des attentats, la fatale série de 1892 dans cette même ville de Liége.

Alors aussi, inaugurée le 16 mars par une tentative manquée contre l'habitation d'un magistrat, elle se poursuivit à de courts intervalles, par six attentats nouveaux, répartis sur l'espace de moins de deux mois.

Coïncidence non moins instructive assez curieuse, la première personne visée par les anarchistes à cette époque était M. le conseiller Renson, de la Cour d'appel de Liége, ainsi de la victime d'aujourd'hui, comme nous le constatons plus haut.

M. Renson avait, le matin même du 16 mars, présidé l'audience de la Cour d'assises où avaient été condamnés les auteurs du vol de dynamite d'Omhrée.

Le 25 avril suivant, ce fut une nouvelle tentat ve chez le conseiller Beltjens qui, lui aussi, avait joué un rôle en vue dans le jugement de l'affaire d'Omhrée.

Puis le 28, à 9 heures, explosion légère, chez Mme veuve Nyst, en face du gouvernement provincial; dans la nuit du 1er au 2 mai, 4 explosions chez MM. Séjo-Longchampts, père et fils, et chez M. Min-tte, voi-in du gérant de la garde civique de Liége, sans compter une tentative avortée chez M. Wilmot. Enfin, le 3 mai, une nouvelle bombe, la dernière de la série, éclatait, dans la banlieue liégeoise, au château d'Hombraux, habité par M. Pasquet, bourgmestre d'Ailleur.

Plus nombreuses arrestations opérées à la suite de ces attentats, rétablissent la tranquillité dans la ville de Liége, qui avait été pendant quelques jours en proie à une véritable panique. Elles aboutirent à l'emprisonnement, on s'en souvient, au renvoi de dix-huit accusés devant les assises. Moineaux, le principal d'entre eux, fut condamné à 25 ans de travaux forcés; Wolf et Beaujean furent condamnés à 20 ans, et quatre autres accusés, 15 ans dans la même peine. L'anarchisme disparut pour quelque temps du pays de Liége.

Avant la sanglante catastrophe d'aujourd'hui, notre attention avait cependant été attirée par une inquiétante déclaration faite à la police anglaise par Pott, l'anarchiste italien, que les juges anglais viennent de condamner à son tour à dix ans de travaux forcés. Le Belgique, assure Pott, serait devenue le foyer de l'anarchisme international et c'est prine palement de chez nous que partirait l'argent qui alimente les caisses des anglais et français.

Lois d'exception

Bruxelles, 4 mai. — Le bruit court qu'à la suite des attentats récemment commis à Liége, la Chambre belge serait appelée à voter prochainement des lois d'exception.

DESTRUCTION D'UN PRESBYTÈRE en Australie

Londres, 4 mai. — Un attentat à la dynamite vient d'être commis dans la ville de York, (Australie-Ouest). Le presbytère attaqué a été complètement détruit. On suppose que la personne principalement visée a été le prêtre de cette paroisse.

Nouvelles Étrangères

Les sans-travail aux États-Unis

New-York, 3 mai. — La caution versée par Cozzey et Jodes, les chefs des sans-travail, pour être mis en liberté, s'est fournie par un marchand de liqueurs en gros.

Cozzy paraît quelque peu découragé devant les difficultés qui se dressent devant lui au Capitole. Il a demandé à être jugé devant un jury et ne paraît pas être rassuré sur l'issue de son procès, qui doit venir aujourd'hui.

Je ne m'en étonne pas et ne puis espérer un acquittement qu'il déclaré à un reporter. Ces gens-là sont tous pour eux : l'argent et le pouvoir, et nous ne pouvons guère nous attendre à un traitement loyal. Je n'ai aucun programme en vue pour le cas où je mènerai libre. Je ne vais si je retournerai ou non au Capitole. Il faut prendre les choses comme elles viennent. J'étais plein d'espoir dans la marche, mais je ne me doutais pas alors jusqu'où traînent les pleutocrates. »

Un train transportant un certain nombre de coxeyites a subi un arrêt à Ox ord (Mississippi). Les sans travail en ont profité pour se répandre dans la ville, sont entrés dans l'université du Mississipi, ont pillé les chambres des étudiants et sont repartis dans le train avec leur butin.

La bande de Kelly, qui se trouve à Des Moines (Iowa), est en ce moment dans une situat on déplorable. Les aliments lui manquent.

Une commission de nos partisans a demandé au gouvernement de l'aider à lui fournir un train pour quitter la ville. Il est à espérer que, si la bande se désorganise, le marché du travail se trouve encombré de bras dans le pays.

Le gouvernement a promis de faire son possible pour que la bande quitte le pays.

Des bandes d'importance variable continuent à s'organiser dans l'Ouest.

DERNIÈRE HEURE

Accident au général Ferron

Lyon, 4 mai. — Aujourd'hui à deux heures, s'attelait au parc de Lyon, de retour de M. le général Ferron, inspecteur général d'armée la suite des manœuvres de bataillon.

A trois heures, au moment où les manœuvres prenaient fin, pendant que le général mettait la charge, le cheval du général Ferron s'est emballé et a jeté à terre son cavalier. Il levé vus 5 h. le général a reçu les soins de plusieurs médecins accourus.

Il a été transporté en voiture à l'Hôtel-Dieu où il est décédé.

Les contusions qu'il a reçues ne présentent aucune gravité.

Chronique du Sport

VÉLOCIPEDIE

Nous donnons ci-après le programme des courses organisées par le comité cycliste vélocipédique de Roubaix, pour le lundi 14 mai courant, à 9 heures du matin.

1re course

Bi-bicyclettes — Juniors

Distance : 3,500 mètres environ, soit 3 tours de piste.

1er prix : 40 fr. — 2e, 30 fr. — 3e, 20 fr. — 4e, 10 fr.

2e course

Bicycle — Vétérans

Les coureurs seront âgés de 35 ans au moins.

Distance : 3,500 mètres environ, soit 3 tours de piste.

1er prix : 20 fr. — 2e, 20 fr. — 3e, 15 fr. — 4e, 10 fr.

3e course

Bi-bicyclette — Vélocipédistes non classés.

Distance : 2,500 mètres environ, soit 2 tours de piste.

1er prix : 20 fr. — 2e, 15 fr. — 3e, 10 fr. — 4e, 5 fr. — 5e, 5 fr.

4e course

Championnat roubaisien

Distance : 30 kilomètres environ, soit 25 tours de piste.

1er prix : Une croix de vermeil et un diplôme de champion roubaisien pour l'année 1894.

2e prix : Une médaille de vermeil, grand modèle avec diplôme.

3e prix : Une médaille vermeil moyen modèle avec diplôme.

4e prix : Une médaille d'argent grand modèle avec diplôme.

5e prix : Une médaille d'argent grand modèle, avec diplôme.

6e prix : Une médaille d'argent moyen modèle, avec diplôme.

7e prix : Une méd ille d'argent petit modèle, avec diplôme.

8e prix : Une médaille d'argent petit modèle avec diplôme.

Prix spéciaux

Au vétéran qui arrivera premier, une croix d'argent avec diplôme.

Au premier junior non classé, une médaille d'argent grand modèle avec diplôme.

Nul coureur ne pourra concourir pour le championnat s'il n'a effectué entièrement l'une des trois premières courses.

Tous les concurrents doivent être domiciliés à Roubaix.

La mise par coureur est fixée à 1 franc.

Les inscriptions seront reçues lundi 14 mai à 10 heures du soir et adressées à M. Jules Petit, secrétaire des sociétés vélocipédiques réunies, à l'Hôtel Perrette, rue de la gare.

Chronique Locale

ROUBAIX

Au sein du Conseil municipal

A la suite de notre article d'hier, paru sous le même titre que celui d'aujourd'hui, nous avons reçu de nombreux renseignements. La visite de M. Mibéo, qui est venu nous fournir des explications complémentaires, tout en nous demandant quelques modifications à l'article précédent modifications de forme qui n'affrent en rien ce que nous disions, au contraire, c'est-à-dire que la division règne au sein de notre Conseil municipal.

Il résulte des déclarations formelles de M. Mibéo que ce n'est pas à l'administration municipale qu'il doit, ainsi que l'adjoint Branquart, se mêler à l'index, mais bien à une cotérie qui se trouve formée au sein du conseil et qui semble avoir pour mission d'éclairer des affaires tous ceux qui voudraient garder leur indépendance.

Lorsque la commission des attributions fut jugé à propos d'enlever les finances à l'adjoint Branquart, celles-ci furent attribuées à son ami M. Mibéo qui protesta et ne voulut pas les prendre puisque par arrêté du Maire elles étaient dévolues à M. Branquart.

M. Desobry, lui, quittant l'état-civil, accepta l'offre qu'on lui fit des travaux publics, sans s'inquiéter du titulaire par arrêté; M. Mibéo, lequel se considérant comme légalement installé aux dits travaux publics continua à s'occuper de ceux-ci, ce qui a amené qui a donc actuellement deux adjoints : M. Mibéo et M. Desobry.

L'Etat-civil par le fait, se trouve sans adjoint titulaire.

M. Mibéo nous a déclaré que ce n'est qu'à titre officieux qu'il est l'adjoint délégué aux finances et cela malgré ses protestations et il a ajouté : « Je ne me conformerai pas à mes fonctions d'adjoint aux travaux que par un arrêté du maire, arrêté dans lequel il me sera donné connaissance des motifs qui ont pu guider la commission compétente dans ce revirement aussi immérité qu'inattendu. »

C'est donc à tort que nous avons annoncé hier que M. Mibéo était par à la division de ses nouvelles attributions. Comme on le voit par ses déclarations il est en parade communion d'idées avec l'adjoint Branquart et l'un et l'autre ne se soumettront que devant un arrêté.

D'un autre côté M. Bronquart nous fait savoir que non seulement il n'est plus convoqué aux réunions de la commission des finances dont il est adjoint-délégué, mais qu'il ne reçoit plus aucune convocation pour n'importe quelle réunion de commission. Il est adjoint sans l'être, et systématiquement on semble l'ignorer.

En présence de ces faits, qui n'ont rien de bien correct, nous croyons savoir que MM. Branquart et Mibéo as déclieront à demander une explication au maire et au bureau le mettront en demeure de se prononcer, par arrêté, pour ou contre la commission des attributions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 1894.

Présidence de M. Henri Carrette, maire.

La séance ouverte à 8 heure 25.

Etaient présents : MM. O. Branquart, P. Trannoy, H. Mibéo, A. Lepers, A. Desobry, J. Coulier, adjoints, H. Vanlepute, L. Carpentier, C. Vandoulle, A. Coupez, Jules Boucherie, H. Thorin, V. Petit, J. Delattre, Ch. Nys, Emile Poulain, E. Dubuis, D. Wichart, A. Morel, G. Gh ot, A. Duforez, A. Dupuis, Ch. Wiffart, Louis Petant, P. Caudde, V. Lefebvre, conseillers.

Absents : L. Chevalier, E. Watte, P. Rose, L. Siemen, L. Selosse, Victor Poulain, Gustave Barzelle.

M. le Maire donne d'abord lecture des lettres de convocat on et déclare ouverte la session ordinaire de mai 1894.

Eloge funèbre de M. Duquennoy

M. le Maire, prononces les paroles suivantes :

Messieurs,

J'ai le bien douloureux devoir de vous annoncer aujourd'hui, la mort de notre très sympathique collègue, M. Duquennoy, dont la solide constitution n'a pu triomphe des atteintes d'une cruelle maladie.

Par le soin qu'il apportait à examiner et à étudier toutes les affaires municipales, et même que par l'exactitude avec laquelle il assistait à toutes nos réunions, Duquennoy occupait parmi nous une grande place.

Il s'imposait, d'autre part, à l'affection de tous par sa franchise, sa droiture et l'aménité de son caractère.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à son souvenir en saluant au nom du Conseil municipal sa dépouille mortelle, des regrets sincère que sa fin prématurée nous cause à tous.

Je propose de lever la séance en signe de deuil.»

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Puis M. le Maire fait lecture des membres du Conseil à assister aux obsèques qui auront lieu dimanche à 3 h. 1/2.

La séance est levée à 8 h. 1/2.

Distinction honorifique. — Nous concitoyen M. Richard De Bœve, avocat-avoué à Roubaix, vient d'obtenir au concours de la Société scientifique européenne, le grand diplôme d'honneur et l'insigne d'honneur, pour son *Guide Colombophile* contenant les grandes *lois de toutes les races de pigeons et son Traité Pratique* de l'élevage de toutes les pigeons en général, adoptés par le Ministère de la Guerre, comme livres d'enseignement colombophile militaire.

Un assaut d'armes. — L'assaut de M. Lacroix, que nous avons annoncé comme devant avoir lieu à 3 heures après-midi, 136, rue de Lille, demain dimanche, est avancé à 9 heures du matin.

Un homme tombé dans un puits. — Jeudi matin, M. J.-B. Delrieux, locataire des maisons Orange rue Duquesne, allant pour prendre un seau d'eau, s'aperçut que le seau n'était plus attaché à la corde. Il se baissa sur la margelle et aperçut avec terreur que le malheureux Pierre-François Dufroisnel, voisin, disparu depuis la veille. On suppose que ce dernier, étant allé chercher de l'eau, aura involontairement détaché le seau, et que ce dernier se sera jeté dans le puits, tombé dans le puits. Cest un garçon brasseur de la brasserie Bossut qui, attaché à une forte corde, a remonté le cadavre.

Suicide. — Hier matin, vers neuf heures on a trouvé pendu à son domicile, rue du Tilleul, n°6 Derville, 3, le nommé Alphonse Vasseur, âgé de 52 ans.

Vasseur était presque aveugle et atteint d'une maladie incurable, avait à maintes reprises manifesté le désir d'en finir avec la vie.

Mauvais voisins — Jeudi, vers 6 heures 1/2 du soir, François Jonckère, 26 ans, jardinier, entrait chez un de ses voisins, Gilbert, rue Franklin, pour prendre une lanterne; comme il paraissait ivre, l'agent l'envoya rejoindre son seul au dépôt.

Un consommateur irrascible. — Jeudi soir, soutenu à l'estaminet du Parc rue Pellart, rue de Lille 96 le nommé Pierre Carpeau, 20 ans, sans-domicile fixe, demeurant rue de Soubise, sous St-Pierre, 7.

Il paraissait légèrement surexcité et a une plaisanterie à commettre, il répondit si grossièrement qu'on l'invita à sortir.

A peine sur la rue, Carpeau lance une brique dans la vitrine de l'estaminet; une vitre et une glace furent brisées.

M. Pennequin qui avait voulu sortir pour mettre en fuite le coupable, reçut également un caillou sur la tête.

M. le commissaire de police de la 2e arrondissement avertie, a procédé à l'arrestation du forcené qui a été écroué au dépôt de sûreté.

Poseur marqueur. — Dans la matinée de jeudi, la police de sûreté a saisi, rue de Reme, trois poseurs appartenant à Joseph Vanbenbrouck, 19 ans, mécanicien, demeurant rue de Soubise, 43, Ferdinand Houzeau, 17 ans, tisserand, rue de l'Epeule, 54, Alexis Colomb, 18 ans, tisserand, rue de l'Epeule, 54, Oscar Vandoorne, 16 ans, rue de l'Epeule, 15, Charles Horcher, 16 ans, mécanicien, rue de l'Epeule, rue Desbarbieux 2, 3.

Ivresse mauvaise. — Jeudi soir, l'agent Vanhuyne, de service place Fosse-aux-Chênes, voyait arriver un individu ivre qui causait un rassemblement, s'en étant approché il l'engagea à rentrer chez lui, mais l'ivrogne répondit par des injures.

Pour le calmer l'agent le conduisit au dépôt du arrondissement où il fut écroué.

Combats de coqs. — M. E. Delemarle, rue Beaurewart, 123, a l'honneur de rappeler aux amateurs de coqs qu'un combat d'Eclosant, son gras 100 francs de prix sera exposées. Mise au pain à 3 heures précises. Prix d'entrée : 0 fr. 50.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération roubaisienne, aujourd'hui samedi, inscription des pigeons pour le concours de Clermont, organisé par la Société du « Pigeon Ramier », près des Champs-Elysées à Roubaix.

165 francs prix d'honneur, répartis en 10 prix de 10 francs et 5 prix de 5 francs.

Mise 1 fr. 50 dont 1 fr. pour prix et 0 fr. 50 pour frais et bigues. Jeux de pouces uniformes et réciprocs 0 fr. 25, 0 fr. 35, 0 fr. 50, à 1 fr., à 2 fr., à 3 fr., à 5 et 10 fr. Ce concours est jouer en vitesse propre et au coordonné (système Bouillet). Consécteur obligatoire.

***

Samedi 5 Mai 1894, inscription et mise en place de 8 à 7 heures du soir, pour le concours de Clermont. Prix d'honneur 100 francs. Organisé par l'Union fédérale Colombophile », au siège de la S.-C. « Le Pigeon Gris », établie chez M. Arthur Boyer, rue St-Antoine.

Mise par pigeon 1 fr. 50. Les pigeons à 0 fr. 50 participent aux prix d'honneur. Pigeon d'essai, 0 fr. 50. Pouces uniques, 0 fr. 25.

Poule à 0 fr. 50 par 50 à 10 critiques. Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs.

Le pigeon sera reconnu au moyen de la bague de caoutchouc doublée et soudée (J. Boson).

Consécution obligatoire par l'appareil automatique perfectionné, reconnu par la fédération (système Van des Bossche).

Les pigeons seront convoyés par M. Joseph Dedoncker.

N.B. — Aucune retenue ne sera faite sur la valeur des prix de mise. Les colombophiles sont priés être rendu au siège de la Société organisatrice 5 minutes après la constatation du dernier pigeon. (Voir le règlement).

Photographie artistique Victor HERMANT

165 GRANDE-RUE, ROUBAIX

PREMIÈRES COMMUNIONS

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs

Agrandissement 50 décimètres, avec prime.

Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime. 6773

TOURCOING

LES FÊTES DU CENTENAIRE

Comme nous l'avons précédemment annoncé, c'est hier après-midi qu'a eu lieu à l'hôtel-de-ville, la première réunion de Mesure-Six, vice-président du comité d'organisation, assisté de deux autres membres, M. Dhiry, conseiller municipal et Georges Dupont, président du comité des officiers, l'adjudication des différentes constructions installées dans le camp français, établi place Charles Roussel.

Sept adjudicataires se sont présentés. Pour la construction n° 1, M. Leplat-Lemette a proposé 15,50; pour le n° 2, M. Henri Richard, 50,95; pour le n° 3 et 4, M. Gh. Duquesne, 49; pour le n° 5, M. Dupont-Lemaire, M. Lillies et Mme Vo Damay, le premier pour 30 francs et la seconde pour 50 fr.; pour le n° 6, M. Emile Bourgeois, 6,55.

M. Augustin Honoré, ayant proposé pour les constructions au prix supérieur à ceux des six soumissionnaires ci-dessus, a été déclaré adjudicataire à raison de 33 fr.

***

On a commencé à apposer hier en ville, les affiches des fêtes du centenaire des 18, 19, 20 et 21 mai prochain. Ces affiches du plus gracieux effet, indiquent le programme complet de ces brillantes journées de fêtes et sont ornées de la reproduction de la Bastille de Tourcoing, prise sur un tableau du musée de Versailles.

A cet effet, on nous prie d'informer les personnes désireuses de les posséder, qu'elles peuvent, dès maintenant, se les procurer à M. Alexandre Delplanque, concierge de l'hôtel-de-Ville, à raison de 1 franc chacune.

***

Les hommes devant faire partie des chasseurs de Rosenthal et de la tirerie, sont invités à se trouver à l'hôt-de-ville avec des sapeurs-pompiers, dimanche prochain, les premiers à 8 heures 1/2 du matin et les seconds à 10 heures, pour revêtir un uniforme.

***

A la suite de la réunion générale des troupes de dimanche dernier, les hommes qui ne se sont pas présenté ont été rayés des cadres. A ce sujet, une convocation vient d'être adressée aux hommes inscrits antérieurement et comme réservistes, pour la réunion de dimanche prochain à 11 heures 1/2 à l'Hôtel-caserne des sapeur-pompiers, afin de compléter les vides qui se sont produits ce fait, il est bon de signaler que, pour le tirage du tirage du pic-tafara du cheval, ceci dit, bien entendu, pour les hommes dont le cheval ne leur appartient pas.

***

Les officiers et sous-officiers des troupes sont convoqués pour ce soir à 8 h. 1/2, à une réunion qui aura lieu dans la grande salle des mariages, au sujet de l'habillement des hommes.

Bureau de bienfaisance. — La commission administrative informe les intéressés que le secrétariat de l'administration charitable sera, à partir de mardi 8 mai prochain, transféré dans les nouveaux locaux rue du Collège.

Jusque nouvel avis, les consultations médicales et les distributions de produits pharmaceutiques continueront à être fait dans l'ancien établissement rue Nationale (Hôtel-Dieu).

Pour un coq. — Jeudi après-midi, un combat de coqs avait lieu chez Mme veuve Bouche, au Brun-Pain, où de nombreux amateurs de gallinacés, s'étaient donné rendez-vous. L'un d'eux, M. Georges Vanvaeghem, boucher, avait fait battre son coq mais malheureusement pour ce dernier, une mauvaise lame l'a tué net sur le fait.

M. Vanvaeghem, ramassa ensuite son coq, et le mit dans un sac qu'il déposa dans un coin de la salle.

Le combat fini, M Vanvaeghem alla pour prendre le sac, mais il constata qu'il avait disparu. Aprèsenquêtes, le nommé Victor Lamair, 30 ans, demeurant à Mouvaux, avait été vu avec un sac sur l'épaule, M. Vannaeghem se mit, accompagné d'un de ses amis, à la recherche de son voleur et fut assez heureux de le trouver.

Ce dernier fut amené au poste, où il a été écroué, pour interrogé, le matin, par M. Villon, commissaire du premier arrondissement, à qui il déclara avoir voulu faire un bon pot-au-feu.

Cela ne pas attendri ce magistrat qui l'a maintenu en arrestation et il sera transféré à Lille ce matin.

Anciens militaires. — La Société des Anciens Militaires a décidé d'envoyer une importante délégation à la manifestation Faidherbe, qui aura lieu dimanche à Lille. Les société après qui désirent y prendre part sont priés de se faire inscrire chez M. Cau, secrétaire, rue Nationale. Le coût du voyage est de 65 centimes.

Accident. — Hier matin, le jeune Leroy Jean, âgé de neuf ans, sortait de l'église St-Christophe, quand il se trouvait sous une voiture de louage dont on n'a pu connaître le propriétaire.

Dans sa chute le jeune Leroy a eu le cuir chevelu écorché un peu au-dessus de la cheville. Il a reçu les soins de M. le docteur Dewyn, qui a déclaré qu'il n'avait rien de grave, après quoi le jeune Leroy a été reconduit chez ses parents qui demeurent au hameau du Sapin Vert, à Wattrelos.

Violences. — Un rapport de contravention a été rédigé à la charge d'Alexandre H., 19 ans, rue de Paris, pour violences légères sur la personne du sieur Deschamps, rue Fin-de-la-Guerre.

Un fumeur qui incendie ses vêtements. — M. Pierre Hellemont, 74 ans, sans profession, demeure à la Malcière. Il avait été se coucher, jeudi soir, après avoir placé dans la poche de sa capote sa pipe mal éteinte.

Le feu prit à ce vêtement et au gilet qui furent brûlés. Le commencement d'incendie occasionné par cette imprudence de fumeur a été éteint par M. Alphonse Benoit, demeurant au Blanc-Seau, rue de Mouveaux.

Un chien soi-disant enragé. — Un chien appartenant à Mme Pierre Roux, demeurant rue Victor-Hugo, paraissait sombre depuis quelques jours. De plus, il avait mordu la servante au pied.

Le garde champêtre Delmotte fut prévenu et il fit rentrer le chien qui se trouvait sur la rue. L'animal fit pour le mordre. On l'abattit alors à coups de révolver, et il ne fut trouvé aucun signe de rage. Le vétérinaire, l'autopsie a démontré que le chien n'était aucunement atteint de la rage.

Réveil désagréable. — Le nommé Jules Catteau, 31 ans, tisserand et cabaretier rue de Gand, a passé la nuit de jeudi en tirant dans une en lanterne qu'on lui avait prêtée.

Il a été arrêté, vers 3 heures du matin, et constaté avec lanterne qu'on lui avait dérobé ses effets : pantalon, chapeau, chaussettes. Son poulet manque, qui contenait environ 4 fr. avait également été soustrait. L'intérieur du lapin a été trouvé indispensable dans le voisinage pour venir au bureau de police faire sa déclaration.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi vers 3 h. 1/2 du matin, au domicile de M. Cyrille Delemarle, 66, rue Léquimier, rue des Phalsempins. Le feu a été communiqué à l'endroit de la cheminée par la suie qui s'y trouvait. Les dégâts sont fort peu importants : une dizaine de francs. Il y a assurance.

***

La Prude. — Des prélèvements de la brigade mobile du Roubaix-Tourcoing, hier, hier matin, M. Dupont-Eliard, 30 ans, tisserand, demeurant à Marquette, où cet individu tentait d'entrer en France avec 30 kilos de poivre en grains, valant 120 fr.

Il a été amené à la gendarmerie après rédaction du procès-verbal.

PHOTOGRAPHIE

PREMIERES COMMUNIONS

12 Beaux Portraits émaillés et bombés pour 5 fr. 50 avec un grand comme prime gratuite, à la

Photographie Artistique et Industrielle

81, *rue Desurmont, TOURCOING*

BONDUES

Vol et tentative de vol. — Dans la nuit du 3 mai, des voleurs ont pratiqué de trous de vrille et se sont introduits chez le sieur Crépel Eugène, charcutier, rue du Bourquet et ont dérobé pour 50 francs de viande et divers effets d'habillement.

Ils ont ensuite tenté de s'introduire chez le sieur J.-B. Crépel, tailleur, et chez M. Augustin Lagache, cabaretier, tous deux demeurant à la place.

Les voleurs nocturnes. — Dans la nuit du 2 au 3, des malfaiteurs restés inconnus, se sont introduits dans le domicile de M. *Antoine Crépel, charcutier, grand'place*, en pratiquant un trou à l'aide d'une vrille près du verrou d'une porte donnant sur la cour sous habitation.

Ils n'ont que la peine de s'en aider à un réveil que M. Antoine Crépel s'est aperçu en voyant le désordre qui regnait au rez-de-chaussée, qu'on avait pénétré chez lui dans la nuit.

Les malfaiteurs sont partis en emportant cinq pièces de lard, une robe d'une valeur de 25 à 30 francs et une somme de 4 à 5 francs qui se trouvait dans le tiroir du comptoir resté ouvert.

La gendarmerie a visité de cet vol s'est transpriné hier matin à Bondues pour ouvrir une enquête.

***

Dans la même nuit, on a tenté d'introduire chez le neveu de M. Antoine Crépel, M. Oscar Crépel, maître tailleur, demeurant dans la maison attenante à celle de son oncle, en pratiquant également plus ours trous à l'aide d'une vrille.

Les malfaiteurs ne sont pas parvenus à pénétrer dans la maison. Ils ont dû prendre leur train mainenue par une chaîne de sûreté.

La gendarmerie recherche activement les auteurs de cette nouvelle tentative de vol, qui sont sans doute les mêmes qui ont opéré chez M. Antoine Crépel.

Un voleur surpris. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. Pierre Létard, 89 ans, tisserand, demeurant au hameau de la Briquiserie, route de Linselles, à Bondues, fut réveillé par des bruits provenant d'une étable attenante à son habitation.

M. Létard, se leva et descendit à l'étable, mais il avait à peine pointé dans celle-ci, qu'un individu se jetait sur lui donnant de nombreux coups de poing.

Cet individu qui était venu là pour voler, prit ensuite la fuite sans rien. M. Létard, tout étourdi les coups qu'il avait reçus, n'a pu le reconnaître.

Une enquête est ouverte.

LILLE

La grève de la maison Danel

On nous envoie la communication suivante :

Lundi dernier, M. Danel avait prié la délégation qui s'était rendue chez lui de se présenter hier, vendredi, à 2 heures.

A l'heure convenue, les délégués sont allés demander la réponse de M. Danel aux propositions de conciliation qu'ils lui avaient soumises.

Après quelques réserves faites par M. Danel sur les attributions des délégués, ce dernier a déclaré qu'il ne consentirait pas à leur donner satisfaction, malgré l'espoir qu'avait fait entrevoir le langage tenu par lui lundi dernier.

Le résultat de la démarche, la dernière cette fois, a été absolument négatif : délégations, pétitions, propositions de conciliation, tous les efforts se sont heurtés à l'orgueil et aux mauvaises discussions de M. Danel, et de M. Bigo-Danel, qui a cette fois nettement opiné du bonnet en appuyant la mesure prise par son beau-père.

Nous sommes enfin fixés sur les intentions de M. Danel, le philanthrope qui couronne la légende de ses bienfaits. En un trait de plume, d'un seul coup, il vient de supprimer son aux mise-s du chômage, aux plus cruelles inquiétudes.

Nous nous dispensons aujourd'hui de plus ample commentaire, nous espérons que l'histoire viendra bientôt détruire la légende et fera peser les responsabilités sur qui les mérite.

La pitoyable conduite de M. Danel et de M. Bigo-Danel va nous susciter des ennuis, *mais nous sommes résolus à les affronter et à dire en toute franchise notre pensée sur la façon brutale avec laquelle un richissime patron peut braver l'opinion publique.*

LE COMITÉ.

L'assemblée générale des Entrepreneurs de bâtiments, syndicats des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et de l'arrondissement, a été tenue le 3 mai, salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Lille. C'était la première fois que tous les syndicats se réunissaient.

Le Syndicat de Lille fut fondé en 1860 Vingt-trois années plus tard, en 1883, le Bureau, saisi de propositions de loi et des pétitions à la Chambre des députés; fit des conférences à Roubaix, Tourcoing, Armentières, à seule fin de former une Chambre syndicale du bâtiment de l'arrondissement et de fondes ensuite une caisse d'assurances contre les accidents corporels du travail en se conformant aux dispositions des lois.

En 1885, Roubaix-Tourcoing-Armentières ayant donné leurs adhésions, le Syndicat de Lille prit le titre de Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments syndiqués des villes de Lille, Roubaix, etc.

Par suite de cet important groupement, il fallait méditer les Statuts, puis revoir les séances du prix et adopter dans les mêmes usages et coutumes des villes voisines. Ce grand travail donna une année de labeur aux membres du Conseil.

Le travail est terminé, et il est certain que peu de séries peuvent rivaliser avec celles de l'arrondissement de Lille que comporteront un volume de quarante carré de plus de 300 pages.

L'honorable M. Dupuis qui présidait l'assemblée a fait voter certaines modifications et séries, puis il a rappelé aux assistants que le rôle du Syndicat consiste à étudier les questions intéressant tous les adhérents.

Dans bien des circonstances, si les syndicats avaient soumis au Bureau les différends qu'ils ont à vider, ils auraient pu prendre leur défense grâce au conseil judiciaire, composé de légistes immunis.

Le Bureau ayant cessé régulièrement ses fonctions, c'est ensuite retiré afin qu'il soit procédé à des élections nouvelles.

M. Pennequin, comme un des plus anciens membres du syndicat, a été appelé à prendre possession du fauteuil, et M. Dupuis a été réélu président de la présidence pour diriger le scrutin.

Roubaix, Tourcoing, Armentières, ont par acclamation réélu MM. Dupuis, président.

Puis MM. Bayart, Roubaix; Despinoy, Lille; Carissimous, Tourcoing; C. Debosque, Armentières, ont été acclamés vice-présidents et M. Lepers, secrétaire-général.

Parmi les membres du comité, nous citons pour Lille : MM. Dhelin-Glasme, Arnaudon, Pennequin, Pluvet, Hurbin, Therlin, Delachère, Carlier, Dupuis-Le Paux.

Pour Roubaix : MM. Pesne, Gaffin, Grauxcletry.

Tourcoing, M. Masquelier, Laruste-Baucoine, Dujardin, Armentières M. Bonte, Baucamp, Bouquillon, Dubeur.

En prenant possession du fauteuil, M. Bonzé a remercié l'assemblée, exprimant l'espoir qu'avec une réunion d'hommes si rompus aux travaux du bâtiment, on pourrait conduire le syndicat de l'arrondissement de Lille dans la voie de toutes les améliorations.

La première à étudier est celle de l'assurance accidents. Nos études sont finis à dit M. Bonzé et nous pouvons sans aucune crainte vous dire que l'Etat ne fait en définitive qu'un Sénat sont adoptées par l'assurance syndicale.

No primes n'augmenteront pas ou peu nous ferons comme le Maire de Forges de France.

L'assemblée s'est séparée vers six heures du soir.

Vol avec effraction

RUE JEAN-ROISIN

L'audace des voleurs ne connaît plus de bornes. Jusque ces jours derniers, ils opéraient la nuit, mais jeudi, c'est en plein jour à 3 heures 1/2 de l'après-midi et au centre de la ville au moment où la circulation est des plus actives, qu'un hardi voleur a fait son coup.

Jeudi matin, M. Delaunay, fabricant de stores et rideaux, 5, rue Jean-Roisin, était appelé dehors, il ne devait revenir que dans la soirée.

A midi, la bonne partait également, le magasin de M. Delaunay n'était plus gardé et cela devait être la connaissance du voleur, car, il a dû, pour pénétrer dans le magasin, enlencer d'un violent coup, dépaule, une porte qui donne sur la cour qui aboutit à la grand'place et qui ne fait pas d'angle.

La porte ouverte, le malfaiteur s'empara d'une échelle escalada un bureau sur lequel on a relevé la trace de ses pieds, puis il pénétra dans la pièce où se trouve le coffre-fort dans lequel M. Delaunay enfermait ses valeurs. Avec un poinçon de tapissier, une barre de fer et des ciseaux qui se trouvaient à la cours de l'opération, il opéra des pesées et parvint à ouvrir le tiroir. Par malechance, une somme importante : trente cent francs en billets de banque et en or y était renfermée. M. Delaunay n'ayant pas eu le temps de faire mercredi à la banque un versement qu'il comptait effectuer mercredi matin.

Le voleur fit un triste butin sur l'argent, il ne laissa pas même un maravédis, puis tranquillement, il sortit.

C'est vendredi matin, à son réveil que M.